



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUILLET 2022

Le 04 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Réjan SAUPIN à Daniel ROUSSEL, Sophie LOQUIN à Rachel FOUCART, François LANGLOIS à Patrick CALLAIS, Josiane POINFOUX à Marie LE COUSIN, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

### Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## TARIFS DU CENTRE SOCIAL 2022 - CREATION DES TARIFS SEJOURS ACCESSOIRES ACCUEIL DE JEUNES 14/17 ANS ETE 2022 - CM/22/097

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de ses activités le Centre Social gère le secteur jeunesse sous l'égide d'un Accueil de Jeunes déclaré auprès de la SDJES et sous Convention d'Objectifs avec la CAF de Seine Maritime.

Dans ce cadre l'accueil de Jeunes souhaite proposer aux jeunes adhérents 2 séjours accessoires le premier se déroulant du 11 au 13 juillet 2022 à Clécy dans le Calvados avec pour activités le Kayak et le VTT et le second se déroulant du 22 au 24 août 2022 à Lieudieu dans la Somme avec pour activité principale l'équitation.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs de participation des familles comme suit :

Quotient Familial	tarifs traiton				tarifs extérieurs	
	0 à 400€	401€ à 600€	601€ à 900€	> 901€	<600€	>601€
Tarif séjours ados 14/17 ans	50,00 €	60,00 €	70,00 €	80,00 €	120,00 €	160,00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission politique éducative du 17 juin 2022,  
VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission politique financière et marges de manœuvre du 22 juin 2022,  
VU le rapport de Monsieur le Maire.

**DECIDE** de créer les tarifs des séjours accessoires de l'Accueil de Jeunes du Centre Social pour l'été 2022.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 5 juillet 2022

Patrick CALLAIS,  
MAIRE

